

LE 100% LOISIRS CULTURELS

Le Chèque Culture® est entièrement dédié aux loisirs culturels : patrimoine, spectacles, achats de livres, CD, DVD... Avec lui, vous avez la garantie de faire plaisir en offrant le choix au salarié parmi tous les univers culturels. Il est facile à mettre en place et participe à l'action sociale et culturelle des Comités d'entreprise.



Un outil d'action sociale et culturelle global

- **Offrant à tous les salariés le choix de leurs loisirs**, quels que soient leur âge, leurs passions, leurs envies : sorties spectacles entre amis, visites de parcs animaliers en famille, achats de livres, de supports multimédia (jeux vidéo, CD, DVD, Blu-Ray®)...
- **Des Offres Privilèges spécialement négociées pour vos salariés** auprès de notre réseau culturel pour leur permettre de multiplier les sorties : réductions tarifaires, 1 place offerte pour 1 place achetée...

Exonéré de charges sociales

- **En accord avec la lettre circulaire de l'Acosse N°2004-144**, le Chèque Culture® est exonéré de charges sociales.
- **Sans contraintes URSSAF**, le Chèque Culture® s'offre à tous les salariés sans exception (célibataires, étudiants...), sans limite de montant et sans contrainte d'événement.
- **Votre Comité d'entreprise peut librement imaginer des animations et des thématiques tout au long de l'année** (vacances d'été, Fête du cinéma...).

Le plus large réseau culturel en France

- Le plus grand réseau de proximité : 4 500 partenaires sorties, 3 500 librairies, 1 000 disquaires.
- Les enseignes spécialisées régionales et nationales :

- Les sites Internet :



* Affiliés consultables sur le site.

Liste complète du réseau sur www.chequeculture.com

La plus large offre culturelle, au plus proche de chez vous

- **Le plus grand réseau de proximité** : 4 500 partenaires sorties (théâtres, patrimoine, espaces Billetterie...), 3 500 librairies, 1 000 disquaires.
- **Les enseignes spécialisées** (Cultura, Fnac...).
- **Les sites Internet** (Ticketmaster, Chapitre, Locafilm...).
- **Sur mesure** : **possibilité de référencer de nouveaux partenaires culturels sur simple demande.**

Le partenaire de votre action culturelle

- **Un outil d'action sociale et culturelle global** à utiliser dans la sphère privée offrant à chacun du loisir sur mesure, **modulable selon ses envies, son âge, ses passions.**
- **Un vrai budget pour les loisirs culturels** : une utilisation garantie hors enseignes de la grande distribution ne disposant pas d'un point de vente culturel dédié.
- **Soutien et développement du commerce local** : réseau de proximité (cinémas de quartier, MJC, théâtres, musées, librairies, disquaires...).
- **Pour le Comité d'entreprise et/ou l'employeur en l'absence de Comité d'entreprise, aucune contrainte URSSAF** : sans limite de montant, sans contrainte d'événement, pour tous les salariés, tout au long de l'année.
- **Une expertise confirmée** avec les certifications qualité ISO 9001 et environnement ISO 14001.

Des services souples adaptés à vos besoins

- **Choix de la présentation** : chéquier, chèque à l'unité ou lettre-chèque.
- **Choix de la valeur** : montant de votre dotation libre (minimum de 20€) et possibilité de mixer plusieurs valeurs dans un même chéquier.
- **Choix de la personnalisation** : impression des nom et prénom du bénéficiaire, nom et logo de votre entreprise, message personnel.
- **Choix du mode de commande** : Internet, téléphone, e-mail ou courrier.
- **Livraison sur mesure et sécurisée** sous 5 jours ouvrés vers le ou les sites de votre choix et fourniture d'une liste d'émargement.
- **Suivi des commandes** : interlocuteur privilégié, suivi des colis, traçabilité de votre commande.
- **Entièrement sécurisé** : points de sécurité pour garantir des chèques infalsifiables.
- **Services de mise sous pli**, de conditionnement et de regroupement par service de votre entreprise.
- **Mise à disposition d'outils d'animation** : affichettes, E-newsletters, animations sur site, Offres Privilèges (réductions tarifaires sur les sorties, 1 place offerte pour 1 place achetée...).
- **Possibilité de mettre en place une billetterie.**
- **Une durée de validité unique** : 2 ans + l'année en cours.

Les avantages bénéficiaires

- **Le choix d'utilisation parmi la plus vaste offre de loisirs en France.**
- **Réductions et offres promotionnelles exclusives** spécialement négociées auprès de nos partenaires sorties : 1 place offerte pour 1 place achetée, réductions tarifaires...
- **Simple d'utilisation** : paiement direct à la caisse des partenaires, auprès des espaces Billetterie et sur Internet.
- **Mise à jour quotidienne** de la liste des partenaires du réseau sur Internet.
- **Une durée de validité unique** : 2 ans + l'année en cours.
- **Un Service Utilisateurs** pour répondre à toutes les questions et demander le référencement de nouveaux partenaires culturels au 0 892 68 08 98 (0,34€ TTC/min).

CONTACTS

Tél. : 03 26 58 50 30

E-mail : dircom@chequelire.com

www.chequeculture.com



FRANCE